

Département du LOIRET

**Communauté de Communes
de la Beauce Loirétaine**

LISTE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 juin, le Conseil Communautaire de la Beauce Loirétaine dûment convoqué le 20 juin 2025, s'est réuni à la salle polyvalente de Huêtre, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Conseillers en exercice :	42
Conseillers présents :	25
Pouvoir(s) :	8
Votants :	33

Conseillers titulaires présents :

Artenay : GUDIN Pascal

Boulay-les-Barres : GUILLON Bertrand, BAILLON Olivier

Bricy : PERDEREAU Louis-Robert

Bucy-le-Roi : GREFFIN Gervais

Bucy-Saint-Liphard : REIG Denis

Cercottes : SAVOURE-LEJEUNE Martial

Chevilly : JOLLIET Hubert, LORCET Dominique, LEGRAND Catherine

Coinces : PAILLET Alban

Gidy : BERNABEU Jean-Paul, BUISSON Annick, PERDEREAU Benoît

Huêtre : BRACQUEMOND Thierry

Patay : GUISET Eric, VOISIN Patrice, PINET Odile

Rouvray-Sainte-Croix : BEUCHERIE Elodie

Saint Péray la Colombe : PELE Denis

Saint Sigismond : BOISSIERE Isabelle

Sougy : DAVID Eric

Tournoisis : BATAILLE Muriel

Trinay : SOUCHET Christophe

Conseillers suppléants présents ayant pris part au vote :

Villeneuve-sur-Conie : GUERIN Yannick suppléant de CISSE Sylvie

Conseillers titulaires absents ayant donné pouvoir :

Artenay : DAUDIN René donne pouvoir à BATAILLE Muriel, JACQUET David donne pouvoir à BRACQUEMOND Thierry

Cercottes : DUMINIL Marie-Paule donne pouvoir à SAVOURE-LEJEUNE Martial

Chevilly : SEVIN Marc donne pouvoir à LORCET Dominique, JOVENIAUX Nadine donne pouvoir à LEGRAND Catherine

Gidy : MERCIER Véronique donne pouvoir à BUISSON Annick

Ruan : LEGRAND Anne-Elodie donne pouvoir à PERDEREAU Louis-Robert

Sougy : LEGRAND Fabienne donne pouvoir à DAVID Eric

Conseillers excusés :

Patay : LAURENT Sophie

Conseillers absents :

Artenay : CHEVOLOT Laurence,

Cercottes : EDRU Pascal,

Chevilly : PELLETTIER Claude

Patay : BRETON Julien

La Chapelle-Onzerain : CHASSINE-TOURNE Aline

Gémigny : CAILLARD Joël

Lion-en-Beauce : MOREAU Damien
Villamblain : CLAVEAU Thierry

Secrétaire de séance : Isabelle BOISSIERE

Numéro de délibération	Objet	Rapporteur	Décision
C2025_64A	Désignation d'un secrétaire de séance	Thierry BRACQUEMOND	Approuvée à l'unanimité
C2025_65	Accord de principe pour la solarisation du parking de la salle polyvalente, en partenariat avec Loiret Énergie	Thierry BRACQUEMOND	Approuvée à l'unanimité
C2025_66A	Délibération prise en application de l'article R.104-33 du code de l'urbanisme décidant de ne pas réaliser d'actualisation de l'évaluation environnement pour la procédure de modification simplifiée n°1 du PLUiH de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine et prise en application de l'article L.153-47 du code de l'urbanisme engageant la mise à disposition du dossier au public et fixant les modalités de la mise à disposition du dossier au public concernant la modification simplifiée n°1 du PLUiH de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine	Hubert JOLLIET	Approuvée à l'unanimité
C2025_67	Autorisation d'ester en justice	Thierry BRACQUEMOND	Approuvée à l'unanimité
C2025_68	Budget principal 2025 – Décision modificative n°1	Thierry BRACQUEMOND	Approuvée à l'unanimité
C2025_69	Réalisation d'un gymnase sur la commune d'Artenay	Thierry BRACQUEMOND	Approuvée à l'unanimité
C2025_70	Travaux de voirie rue de l'Hermitage	Thierry BRACQUEMOND	Approuvée à l'unanimité
C2025_71	Motion de soutien à l'EPFLI	Hubert JOLLIET	Approuvée à l'unanimité
C2025_72	Tableau des effectifs – création d'un poste d'adjoint technique	Isabelle BOISSIERE	Approuvée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
A Sougy, le 30 juin 2025

La secrétaire de séance,
Isabelle BOISSIERE



Le Président,
Thierry BRACQUEMOND



Publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 3 juillet 2025

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLÉANS cedex 1 – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.